

Observatoire des tarifs bancaires

Focus : Les Tarifs Bancaires au 5 janvier 2018

Methodologie

Sémaphore Conseil a collecté pour le compte du CCSF les données tarifaires brutes des «extraits standards des tarifs» mis en ligne par chaque établissement, en vigueur au 5 janvier 2018 et non pondérées par la part de marché de chaque établissement. Les données collectées pour 2018 sont celles qui étaient applicables au 5 janvier 2018 et disponibles sur les sites Internet des établissements le 15 janvier 2018 au plus tard, selon des principes inchangés.

Aucune comparaison directe avec les données du rapport de l'Observatoire des Tarifs Bancaires (OTB) 2017 n'est donc possible sans une pondération qui sera effectuée lors de la publication du rapport 2018 de l'OTB.

Lors de l'étude initiale en juillet 2011, 126 acteurs étaient intégrés. Depuis, suite à divers fusions et rachats, le nombre d'acteurs a été modifié. Courant 2017 encore, des regroupements de banques ont été effectués au sein des réseaux Banque Populaire, Caisse d'Épargne. Par ailleurs, pour tenir compte de l'évolution du marché de la banque de détail, deux banques en ligne ont été ajoutées au périmètre : BforBank et Orange Bank.

Au total les acteurs étudiés sont au nombre de 112 et se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 104 banques à réseau
- ✓ 8 banques en ligne

Malgré ces mouvements, l'OTB s'est attaché à conserver un échantillon d'établissements largement représentatif. Ainsi, l'échantillon couvre toujours près de 97,25% des parts de marchés de comptes courant de particuliers à fin 2016.

Synthèse des résultats

Sur les 11 lignes tarifaires des extraits standards correspondant à 14 types de tarification de services, on constate entre le 5 janvier 2017 et le 5 janvier 2018 :

- ✓ 8 baisses dont 3 supérieures à 20% ;
- ✓ 5 hausses dont 4 modérées;
- ✓ 1 sans changement et qui reste gratuite;

Pour mémoire, de décembre 2016 à décembre 2017, l'indice des prix à la consommation en glissement annuel a augmenté de 1,19% passant de 100,65 à 101,85. En ce qui concerne l'indice des frais de banque et de change, il passe de 102,83 à 105,10 soit une augmentation de 2,2%.

Tableau des résultats

Liste des services	Prix moyen au 05/01/2018	Évolution 05/01/2017 05/01/2018	Évolution 31/12/2009 05/01/2018
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet	4,35 € / an	-30,67 %	-74,55 %
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Par abonnement : 21,18 € / an Par SMS : 0,24 € / SMS	- 0,58 % - 3,31 %	- 17,03 % - 9,54 %
Carte de paiement internationale à débit immédiat	41,05 € / an	+ 0,62 %	+ 17,28 %
Carte de paiement internationale à débit différé	43,06 € / an	- 3,38 %	- 0,80 %
Carte de paiement à autorisation systématique	30,42 € / an	+ 0,12 %	+ 8,57 %
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	Nombre de retraits gratuits 3,47 par mois 1 ^{er} retrait payant : 0,998€	-1,16 % +1,65%	N/S N/S
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro	Agence : 4,03 € Internet : 0,002 €	+ 8,80 % - 24,29 %	+ 18,06 % - 96,90 %
Frais de prélèvement	Mise en place : 0,53 € Par unité : 0,00 €	- 20,88 % + 0,00 %	- 89,75 % - 100,00 %
Commission d'intervention	Unitaire : 7,67 €	- 1,59 %	- 8,78 %
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,62 € / an	- 0,14 %	- 0,08 %
Frais de tenue de compte (actif)	20,35 € / an	+ 1,10 %	+ 55,73 %

1/ Services permettant de gérer les comptes par l'Internet

Entre le 05/01/2017 et le 05/01/2018, 6 établissements supplémentaires proposent la gratuité concernant la gestion des comptes en ligne. Quatre banques sont passées à la gratuité (dont deux ont modifié le service mis en avant dans l'Extrait Standard des Tarifs) et deux acteurs appliquant la gratuité ont été ajoutés au panel.

En janvier 2018, aucun établissement n'a revu à la hausse le tarif de gestion des comptes par Internet, pendant que quatre acteurs l'ont revu à la baisse (3,57%). 94,64% des banques n'ont pas modifié leur tarification depuis le 05/01/2017.

Sur cette ligne tarifaire, on constate un tarif moyen de l'abonnement de 4,35€, en nette baisse de **-30,67** % par rapport au 5 janvier 2017. La baisse du tarif de ce service a été continue chaque année depuis 2009 et s'établit à - 74,55% entre le 31/12/2009 et le 05/01/2018.

En termes de dispersion, une large majorité d'établissements bancaires appliquent la gratuité concernant la gestion des comptes sur Internet (85 sur 112). Le coût annuel minimum hors gratuité s'élève à 12€ (12 établissements) et le coût annuel maximum à 51,12€ (1 établissement). Sans surprise, les banques en ligne pratiquent toutes la gratuité pour ce service.

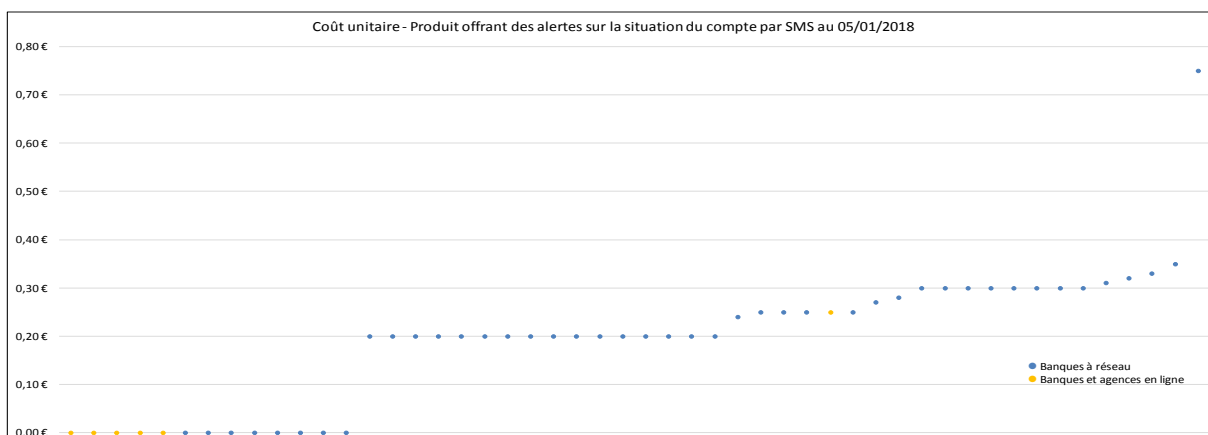


2/ Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

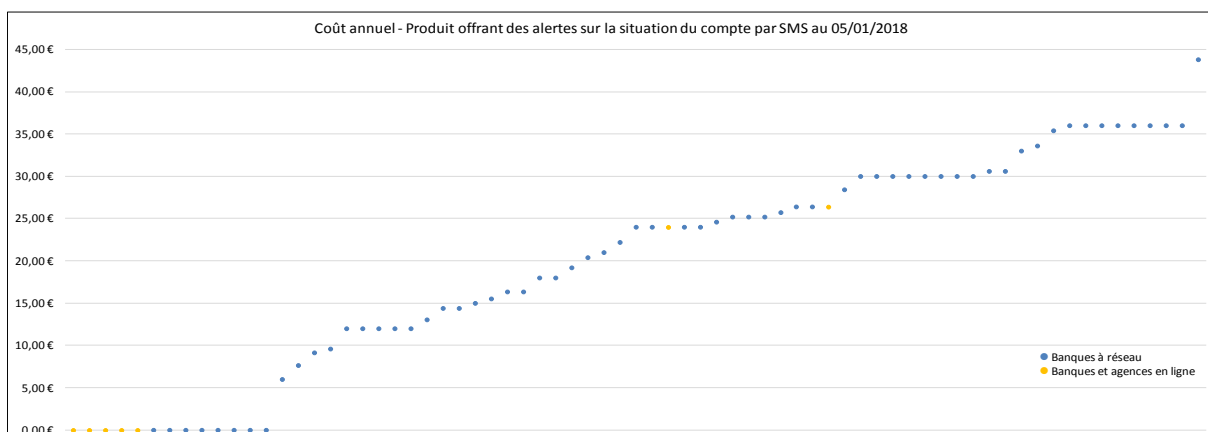
Entre le 5 janvier 2017 et le 5 janvier 2018, 5 établissements (4,63%) ont baissé le tarif des alertes sur la situation du compte par SMS et 15 banques (13,89%) l'ont augmenté. 86 établissements (79,63%) n'ont pas modifié leurs tarifs.

Les établissements proposant une formule par abonnement restent encore majoritaires (70,25% du panel) contre ceux offrant ce service à l'unité (31,40% du panel). 4 établissements n'offrent toujours pas le service. La baisse globale entre 2009 et 2018 (-17,03%) pour les tarifs des services présentés au forfait se confirme entre janvier 2017 et janvier 2018. à **-0,58**%. De même, les tarifs des services présentés à l'unité affichent une baisse de 9,54% entre 2009 et 2018 et **-3,31**% entre janvier 2017 et janvier 2018.

Pour les tarifs à l'unité, en termes de dispersion, la majorité d'établissements bancaires facturent ce service entre 0,20€ à 0,35€ par SMS. Le coût annuel minimum hors gratuité s'élève à 0,20 € (16 établissements) et le coût annuel maximum à 0,75 € (un établissement).



Pour les tarifs par abonnement, en termes de dispersion, la majorité des établissements bancaires facturent ce service entre 6 € et 36 €. Le coût annuel minimum hors gratuité s'élève à 6 € (un établissement) et le coût annuel maximum à 43,80 € (un établissement).



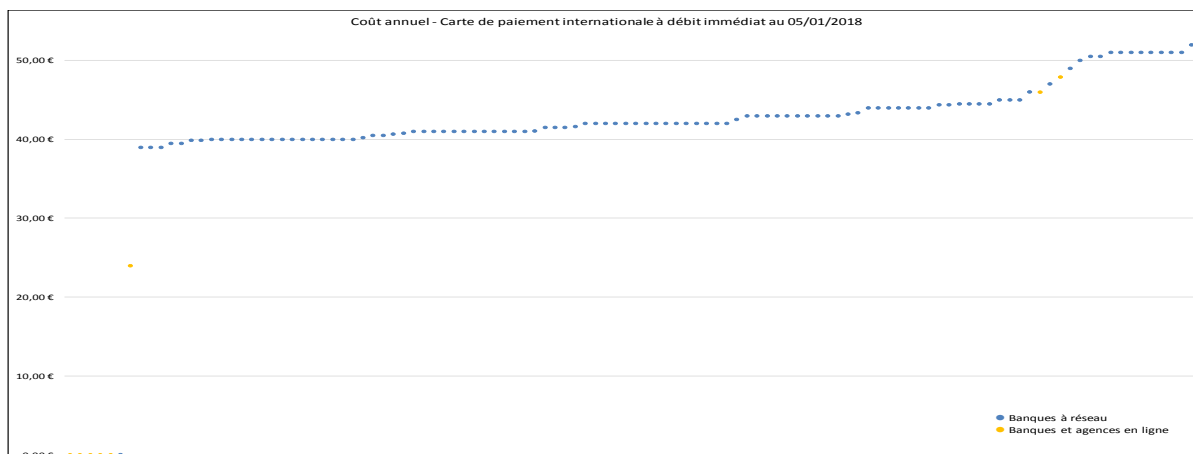
3/ Carte de paiement internationale à débit immédiat

Entre le 05/01/2017 et le 05/01/2018, 78 établissements (69,64%) ont revu à la hausse la cotisation de la carte de paiement internationale à débit immédiat ; 2 établissements (1,79%) ont révisé à la baisse leurs tarifs dont un passage à la gratuité (sous conditions). Les deux nouveaux acteurs ajoutés au panel appliquent la gratuité. Et 30 établissements (26,79%) n'ont pas modifié leurs tarifs.

Sur cette ligne tarifaire systématiquement présente au sein des extraits standards des tarifs de l'ensemble du panel, on constate au 05/01/2018 une cotisation annuelle moyenne de 41,05€, en hausse de **0,62%** par rapport au 05/01/2017. Mais cette hausse ralentit par rapport aux années précédentes puisqu'elle était de 3,96% (en 2016 / 2017), et de 2,58% (en 2015/ 2016).

La tendance sur le moyen terme est en hausse progressive : + 17,28% entre le 31/12/2009 et le 05/01/2018.

En termes de dispersion, si la majorité des établissements bancaires facturent ce service entre 39€ et 51€ (104 sur 112), le coût annuel minimum hors gratuité s'élève à 24€ (un établissement) et le coût annuel maximum à 52€ (un établissement). Six acteurs proposent la gratuité dont 5 sont des banques en ligne.



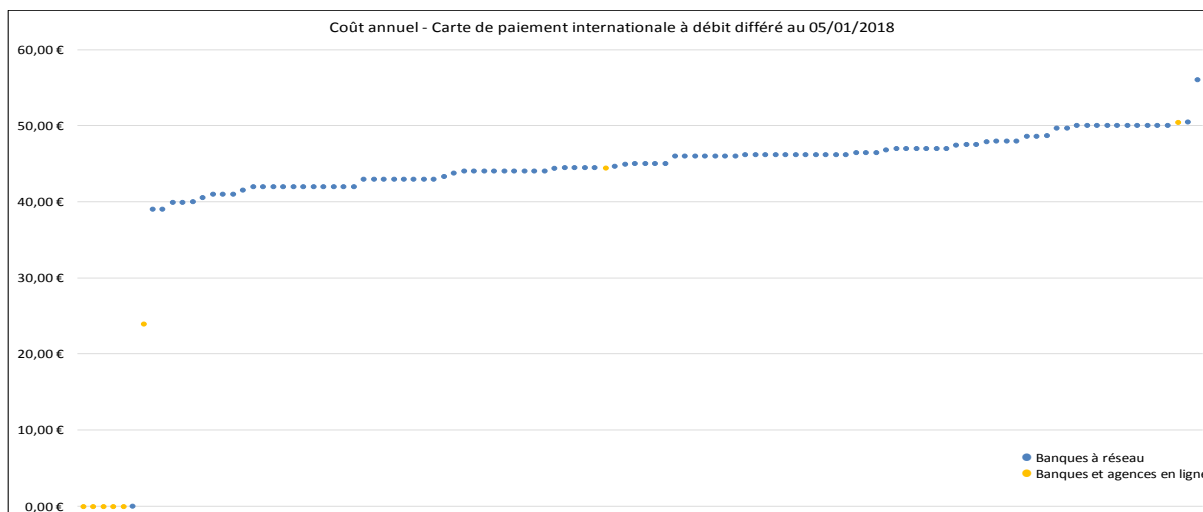
4/ Carte de paiement internationale à débit différé

Entre le 05/01/2017 et le 05/01/2018, 18 établissements (16,07%) ont revu à la hausse la cotisation de la carte de paiement internationale à débit différé pendant que 23 acteurs (20,54%) en ont diminué le tarif (dont 3 gratuits supplémentaires : un passage à la gratuité sous conditions et l'ajout au panel des deux acteurs appliquant la gratuité). 61,61% des établissements n'ont pas modifié leurs tarifs.

Sur cette ligne tarifaire systématiquement présente dans les extraits standards des tarifs de l'ensemble du panel, on constate une cotisation annuelle moyenne de 43,06€, en baisse de **-3,38%** par rapport au 05/01/2017.

Sur longue période, la tendance des cotisations annuelles des cartes à débit différé est à la baisse entre 05/01/2009 et 05/01/2018 : -0,80%.

En termes de dispersion, la majorité des établissements bancaires facturent ce service entre 39€ et 50,50€ (104 sur 127). Le coût annuel minimum hors gratuité s'élève à 24€ (un établissement) et le coût annuel maximum à 56€ (un établissement). Six acteurs proposent la gratuité dont 5 sont des banques en ligne.



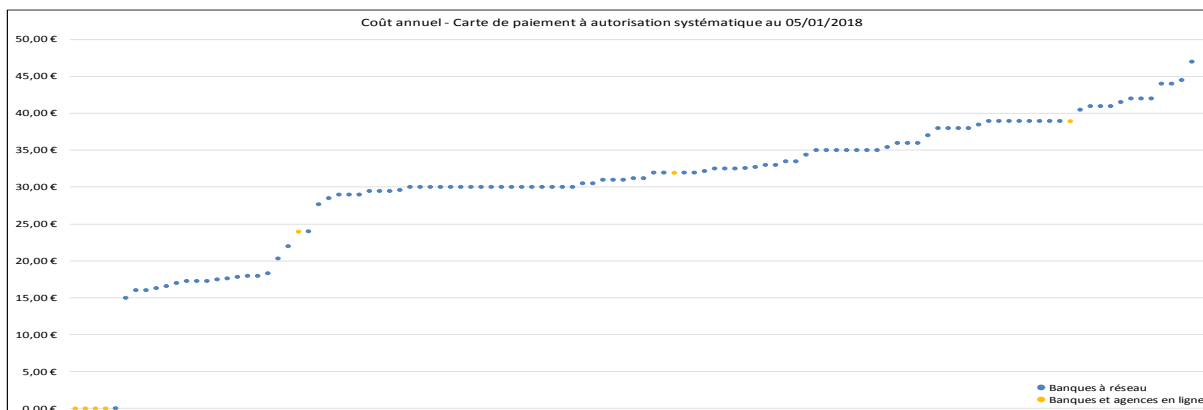
5/ Carte de paiement à autorisation systématique

Entre le 05/01/2017 et le 05/01/2018, 67 établissements (60,36%) ont revu à la hausse la cotisation de la carte à autorisation systématique et 2 acteurs (1,80%) ont diminué le tarif. 36,04% des établissements n'ont pas modifié leurs tarifs. On note également que deux nouveaux établissements intègrent dans leur tarification une offre avec une carte de paiement à autorisation systématique.

Au 05/01/2018, 99,21% d'établissements présentent une tarification pour une carte de paiement à autorisation systématique au sein de leur extrait standard des tarifs (un pourcentage quasiment inchangé depuis 2016). On constate une cotisation annuelle moyenne de 30,42€, en hausse de **0,12%** par rapport au 05/01/2017.

Sur longue période, la progression des cotisations sur la période 31/12/2009 – 05/01/2018 ressort à + 8,57 %.

En termes de dispersion, les tarifs de ce service se situent entre 16€ et 44€ (103 sur 112). Le coût annuel minimum hors gratuité s'élève à 15€ (un établissement) et le coût annuel maximum à 47€ (un établissement). Cinq acteurs proposent la gratuité dont 4 sont des banques en ligne.



6/ Retrait DAB en € dans un autre établissement de la zone € avec une carte de paiement

Les retraits en € au DAB dans l'établissement teneur de compte sont toujours gratuits. En revanche, les retraits dans les DAB en € dans un autre établissement peuvent être tarifés après un certain nombre de retraits gratuits. Au 05/01/2018, les banques proposant une gratuité limitée sont toujours fortement majoritaires (88,39%). Parmi les banques qui proposent une gratuité limitée, 37 établissements proposent la gratuité de 4 retraits par mois au 05/01/2018 et 43 établissements proposent 3 retraits gratuits par mois.

Concernant le couple "coût du retrait/nombre de retraits gratuits", sur les 112 banques étudiées au 5 janvier 2018, on retiendra que :

- ✓ 7 établissements ont diminué le nombre de retraits gratuits et n'ont pas modifié le coût du retrait à l'unité ;
- ✓ 3 établissements ont augmenté le nombre de retraits gratuits et n'ont pas modifié le coût du retrait à l'unité ;
- ✓ 2 établissements ont augmenté le coût du retrait unitaire et n'ont pas modifié le nombre de retraits gratuits par mois ;
- ✓ 1 établissement a augmenté le coût du retrait unitaire et a diminué le nombre de retraits gratuits ;
- ✓ 1 établissement a mis fin à la gratuité ;
- ✓ 96 établissements n'ont modifié ni le coût du retrait unitaire ni le nombre de retraits gratuits par mois ;
- ✓ Deux établissements appliquant la gratuité ont été ajoutés au panel.

D'une façon générale, on retiendra que les banques ayant modifié leurs commissions de retraits en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ont privilégié une diminution du nombre de retraits gratuits et non une augmentation du coût du retrait unitaire.





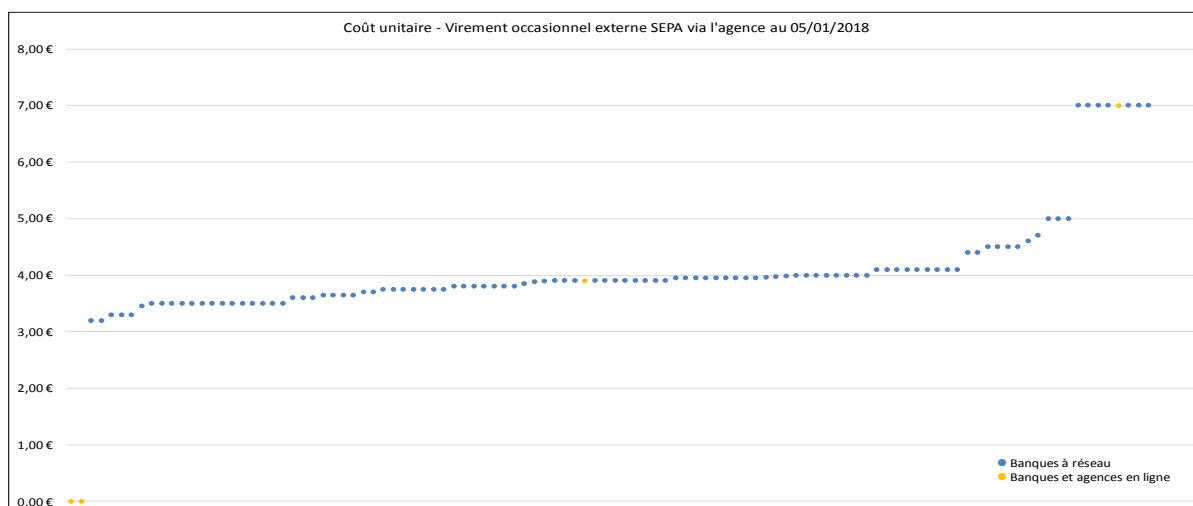
7/ Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro

En ce qui concerne les virements en agence, de janvier 2017 à janvier 2018, 45 établissements (41,67%) ont revu à la hausse le prix des virements SEPA via agence et 3 (2,78 %) l'ont diminué. 55,56 % des établissements n'ont pas modifié leurs tarifs.

En ce qui concerne les virements en ligne, aucun établissement n'a revu à la hausse le prix des virements SEPA via Internet pendant qu'un établissement (0,89%) a diminué le tarif. 97,32% des établissements n'ont pas modifié leurs tarifs.

Pour les 108 établissements présentant une tarification pour les virements SEPA en agence (soit 96,43% du panel), on constate un coût moyen unitaire de 4,03 € au 05/01/2018, en hausse de 0,33€ (+**8,80%**) par rapport au 05/01/2017. Le tarif de ce service augmente de manière continue et régulière depuis 2009 et varie de + 18,06 % entre le 31/12/2009 et le 05/01/2018.

112 établissements présentent une tarification pour les virements SEPA en ligne au 05/01/2018. Une baisse tarifaire de **-24,29%** a été constatée entre le 05/01/2017 et le 05/01/2018 et de 96,90% entre le 31/12/2009 et le 05/01/2018. 111 établissements affichent la gratuité en janvier 2018.



8/ Frais de prélèvement

Entre le 05/01/2017 et le 05/01/2018, 98,21% des établissements n'ont pas modifié leurs tarifs.

En ce qui concerne la mise en place des prélèvements, pour les 9 établissements présentant une tarification, on constate, au 05/01/2018, un tarif moyen de 0,53€, en baisse de **-20,88 %** par rapport au 05/01/2017. En 2018, cette diminution tarifaire s'est de nouveau accentuée après un ralentissement en 2017 (-6,52%). En ajoutant deux nouveaux acteurs pratiquant la gratuité du service, le nombre d'établissements proposant la mise en place gratuite du prélèvement s'élève à 103 au 05/01/2018.

En termes de dispersion, le coût annuel minimum hors gratuité s'élève à 1€ (un établissement) et le coût annuel maximum à 12€ (2 établissements).



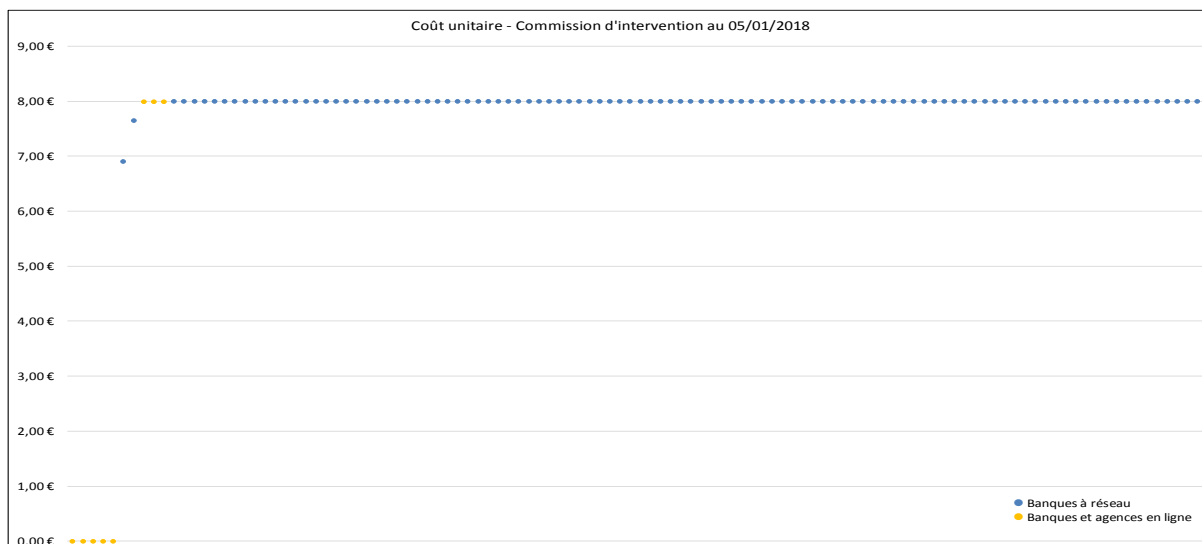
En ce qui concerne la tarification à l'unité, les 112 établissements du panel pratiquent la gratuité du service au 05/01/2018.

9/ Commission d'intervention

Pour les 112 établissements présentant une tarification pour la commission d'intervention (soit 100% du panel), on constate au 05/01/2018 une moyenne unitaire de 7,67€, en baisse de **-1,59%** par rapport au 05/01/2017. Entre le 31/12/2009 et le 05/01/2018, la baisse du prix des commissions d'intervention atteint **-8,78%**.

En 2014, suite à la mise en place du décret relatif aux commissions d'intervention, de nombreux établissements bancaires avaient abandonné le plafond journalier et ajouté un plafond mensuel. Cette tendance se confirme au 05/01/2018 : 3 établissements ont supprimé le plafond journalier par rapport au 05/01/2017.

En termes de dispersion, pour les commissions d'intervention (coût unitaire) : la majorité des établissements bancaires facturent ce service à 8€ (105 sur 112). Le coût annuel minimum hors gratuité s'élève à 6,90€ (un établissement). Cinq acteurs appliquent la gratuité, il s'agit des banques en ligne.



En termes de dispersion, pour les commissions d'intervention (plafond mensuel), sur les 107 établissements proposant un plafond mensuel de commission d'intervention, la totalité tarifie ce plafond à 80 € au maximum au 05/01/2018 comme depuis 2015. Le plafond mensuel minimum s'élève à 75,90 € (un établissement)



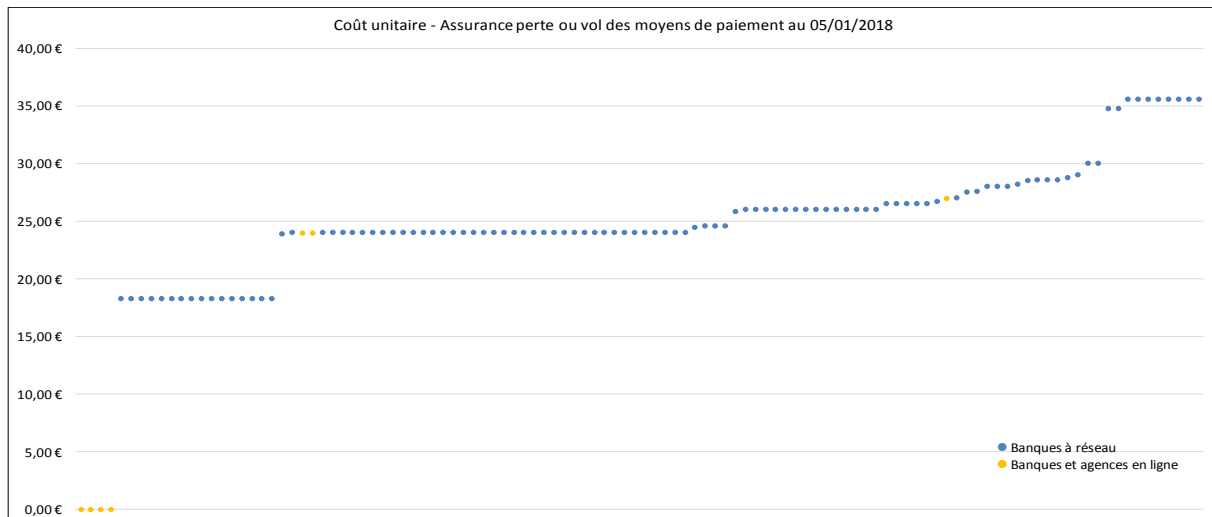
10/ Assurance perte ou vol des moyens de paiement

Entre le 05/01/2017 et le 05/01/2018, 10 établissements (8,93%) ont revu à la hausse le prix de ces assurances. Comme les années précédentes, le prix moyen des assurances moyens de paiement est beaucoup plus faible pour le panel d'agences et de banques en ligne (13,66€) que pour celui des banques à réseau (25,36€) en janvier 2018.

Alors que l'évolution tarifaire du coût moyen des assurances est à la hausse entre janvier 2017 et janvier 2018 dans les banques à réseaux (+ 0,66%), celle-ci est en baisse pour les agences et banques en ligne (-2,53%) suite à un ajout des deux établissements appliquant la gratuité.

Pour les 112 établissements présentant une tarification pour les assurances des moyens de paiement, soit 100 % du panel, au 05/01/2018, on constate une cotisation unitaire moyenne de 24,62 €, en baisse de **-0,14%** par rapport au 05/01/2017. La variation du coût moyen unitaire entre le 31/12/2009 et le 05/01/2018 est stable et se porte à **-0,08%**.

En termes de dispersion, la majorité d'établissements bancaires facturent ce service entre 24€ et 30€ (72 sur 112). Le coût annuel minimum hors gratuité s'élève à 18,30€ (16 établissements) et le coût annuel maximum à 35,60€ (8 établissements). Quatre acteurs proposent la gratuité, il s'agit des banques en ligne



11/ Frais de tenue de compte

Au 05/01/2018 tous les établissements indiquent un tarif au sein de l'Extrait standard des tarifs ou dans le reste de la plaquette tarifaire.

Entre le 05/01/2017 et le 05/01/2018, 23 établissements (21,30%) ont revu à la hausse le prix de frais de tenue de compte et 1 établissement (0,93%) a diminué le tarif. 77,78% des établissements n'ont pas modifié leurs tarifs.

Le nombre de banques proposant le service gratuitement est en hausse après une période de baisse continue depuis 2011. 13 établissements proposent le service gratuitement en 2018.

Comme pour les années précédentes, le tarif moyen de frais de tenue de compte en janvier 2018 est beaucoup plus faible sur le panel d'agences et de banques en ligne (9,75 €) que sur celui des banques à réseau (21,08 €). Pour ces deux panels, le tarif est en légère hausse de **1,10%**.

La baisse constatée sur les banques en ligne est tirée par un ajout des deux acteurs appliquant la gratuité du service.

Pour les 112 établissements (sur un panel de 112) présentant une tarification pour les frais de tenue de compte, au 05/01/2018, on constate un tarif unitaire moyen de 20,35 €, en hausse de **1,10%** par rapport au 05/01/2017. La variation du coût moyen unitaire entre le 05/01/2011 et le 05/01/2018 ressort à **+55,73%**.

En termes de dispersion, la majorité des établissements bancaires facturent ce service entre 15 € et 30 € (69 sur 112). Le coût annuel minimum hors gratuité s'élève à 10,50 € (un établissement) et le coût annuel maximum à 71,80 € (2 établissements). Treize acteurs proposent la gratuité dont 5 sont des banques en ligne.

